

Hôpital de jour « Beau Soleil »



644, route de Toulouse - 65300 LANNEMEZAN

Tél : 05.62.99.55.60

Jours et horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**L'Hôpital de Jour « Beau Soleil » accueille les enfants de 4 à 12 ans
présentant des troubles justifiant
une prise en charge hospitalière spécialisée globale.**

LES MISSIONS

Accueil à la journée ou sur des demi-journées d'enfants présentant des troubles du développement ou des pathologies psychiques.

LES OBJECTIFS DE SOINS

- Stabiliser les troubles
- Aider à l'insertion dans le groupe social et développer les habiletés sociales
- Promouvoir les apprentissages par le travail scolaire en concertation avec l'ensemble de l'équipe de soin.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les admissions se font sur prescription médicale, après concertation entre le médecin adresseur et le médecin de l'unité, sous réserve de place disponible et après avis de l'équipe pluridisciplinaire.

Après une période d'observation de l'enfant, une réunion de synthèse pluridisciplinaire permettra de proposer un projet personnalisé d'intervention qui sera présenté aux parents avant tout début de prise en charge.

Ce projet ne peut se mettre en place qu'avec l'accord des parents. Il fait l'objet d'évaluations périodiques en réunion de synthèse à la suite desquelles il peut être réactualisé.

Il est systématiquement réactualisé en début d'année scolaire.

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Prises en charge individuelle ou groupale en atelier thérapeutique
- Repas thérapeutiques
- Psychothérapies
- Psychomotricité
- Prise en charge pédagogique par une enseignante spécialisée, dans une classe située à l'école des Bourtoulets (Lannemezan)

L'EQUIPE :

Elle est de fait pluridisciplinaire. Elle est composée :

- Médecin Pédopsychiatre
- Secrétaire
- Cadre de santé
- Psychologue
- Assistante sociale
- Psychomotricienne
- Enseignante spécialisée
- Educateurs Spécialisés
- Infirmiers
- Agent de service hospitalier

LES PARTENAIRES

La situation d'un enfant ou adolescent peut nous amener à travailler avec d'autres partenaires de proximité :

- Les établissements scolaires
- Les structures du médico-social
- Les services sociaux
- MDPH
- Rééducateurs libéraux
- Médecins généralistes ...

Conformément à la réglementation en vigueur, votre accord vous sera toujours demandé au préalable.

PLAN D'ACCES

